



DÉCISION

N° : 2025-37

Exécutoire le : 06 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 06 FEV. 2025

Visée le : 06 FEV. 2025

MARCHES PUBLICS

Marché 24060

Mission de conseil et de stratégie dans le cadre de Grand Lac 2034 Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°24060 relatif à une mission de conseil et de stratégie dans le cadre de Grand Lac 2034.

Le marché se finalise au plus tard le 30 juin 2025.

Le montant attribué est de 20 000€ HT pour les deux phases :

- Phase 1 : construction de la feuille de route des politiques publiques (12 000 € HT)
- Phase 2 : construction du guide de communication (8 000€ HT)

Ainsi que des prestations sur bon de commande dans un maximum de 5000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise GIESBERT & MANDIN avec un établissement situé 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise GIESBERT & MANDIN

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine interne, municipal et gens du voyage
le 06/02/2025 15:35:21



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-37 : Marché 24060 - Mission de conseil et de stratégie dans le cadre de Grand Lac 2034 - Attribution

Date de transmission de l'acte : 06/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/02/2025

Numéro de l'acte : dec898 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250206-dec898-CC

Date de décision : 06/02/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)